

Ces bontés gens du nord de la Bohême n'en pouvaient croire leurs yeux. Et à mesure que nous avançons ils se pressaient plus nombreux autour de nous.

A deux heures et demie, nous entrâmes dans la petite ville de Braunau. A l'entrée du pont, une foule de femmes, de jeunes filles et d'enfants nous attendaient, se serrant les uns contre les autres, et nous souriaient comme pour démentir ces terribles Prussiens qui les rassuraient du regard et du geste.

Montreal:
JEUDI 26 JUILLET, 1866.

1ère Edition.

Parlement Provincial.

1. vation du Gouverneur-Général
a la dignité de Lord.

EXTRAVAGANCES PAR LES DÉPARTEMENTS.

Un Juge concussionnaire.

UNE ENQUÊTE DEMANDÉE.

CODE DE PROCÉDURE.

Constitutions Locales.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Ottawa, 25 juillet.—L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Plusieurs bills subissent une troisième lecture.

L'hon. M. Pope présente une humble adresse à Son Excellence, le priant de ne pas permettre davantage aucune autre dépense pour les bâtiments parlementaires, départementaux et autres édifices publics à Ottawa, excepté pour ce qui peut être nécessaire à leur entretien, jusqu'à ce que les changements constitutionnels aient été opérés, et que la volonté du parlement, ayant la disposition de tels édifices, ait été manifestée à cet égard.

Après quelques débats, l'orateur déclara la proposition hors d'ordre.

Plusieurs bills furent lus une seconde fois, et le conseil s'ajourna à 6 heures.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Ottawa, 25 juillet.—M. Rankin demande quand et de quelle manière le gouvernement se propose d'employer le montant de \$600,000, avec intérêt composé depuis plus de 10 ans, mis de côté pour être approprié par le parlement à certains objets dans le Haut-Canada, d'après la 18e Vic., chap. 3, sect. 17, passé en 1854, acte qui pourvoit à l'abolition des droits féodaux dans le Bas-Canada, une somme semblable ayant été employée par le Bas-Canada d'après l'acte susdit.

Le proc. gen. McDonald répond que le parlement peut approprier la somme en question s'il le désire. S'il ne le fait pas, elle formera partie de l'actif du Haut-Canada et sera employée par le gouvernement local de cette province.

L'hon. J. H. Cameron, secondé par l'hon. A. A. Dorion, propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur, pour le féliciter sur son élévation à la dignité de lord de la Grande-Bretagne.—Adopté.

Le comité choisi pour rédiger l'adresse, soumet la suivante qui est adoptée:

Qu'il plaise à Votre Excellence, Nous, les respectueux et loyaux sujets de Sa Majesté, composant la Chambre des Communes du Canada, réunie en Parlement Provincial, demandons à Votre Excellence la permission d'exprimer nos sincères félicitations sur l'élévation de Votre Excellence à la dignité de Lord de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Dans cet acte bienveillant de notre Reine bien aimée, nous reconnaissons avec la plus grande satisfaction et gratitude, l'appréciation que fait Sa Majesté des services rendus par Votre Excellence, dans l'administration fidèle du gouvernement de cette province, et nous espérons que la Providence fera jouir longtemps Votre Excellence de l'honneur qui lui a été conféré à si justes titres.

L'hon. J. H. Cameron propose que cette adresse soit présentée par toute la Chambre, le jour qu'il plaira à Son Excellence de fixer.—Adopté.

M. Pouliot propose une adresse pour un état du montant auquel ont droit les townships du Bas-Canada, d'après l'acte Seigniorial.—Adopté.

M. Wright [d'Ottawa] propose la lecture, dans le journal de la chambre, du 16 mars 1865, d'une pétition d'un M. Haylen et de plusieurs autres, demandant une enquête sur la conduite de l'hon. Aimé Lafontaine, juge du District d'Ottawa. Cette proposition est acceptée.

RAPPORT DU SOIR.

Ottawa 25.—M. Francis Jones, en faisant une motion demandant un état des dépenses du Bureau des Examineurs du service civil, réfuta à l'énormité, et à l'extravagance des dépenses faites dans les départements. Dans le département des Terres de la couronne, l'année dernière, les dépenses se sont élevées à \$126,000 au-dessus du revenu des ventes. Il est lamentable de voir comment l'argent de la colonisation se dépense. Presque tous les contrats donnés pour l'ouverture des chemins, sont abandonnés, et les sommes votées restent en les mains des agents de la Couronne. Sous le Ministère MacDonald Dorion, il y a eu des retranchements; il est malheureux que l'on n'en ait pas fait depuis. Le département des terres de la couronne est celui où il y a eu le plus d'extravagances. Depuis 1854, les dépenses de ce Département sont six fois plus considérables. Sa motion est adoptée.

M. Wright [d'Ottawa] en faisant sa motion au sujet du juge Lafontaine, d'Aylmer, dit que l'on savait tout qu'il y avait plusieurs pétitions devant la chambre, contre ce juge, qui renfermaient des accusations sérieuses de détournement de sommes considérables. Si ces accusations sont fondées, il devrait être destitué de sa charge. En conséquence de ces accusations, le peuple d'Ottawa n'a plus de confiance en lui. Ce magistrat a été pendant plusieurs années employé comme agent des terres de la couronne, avant qu'il fut élevé sur le banc. Il avait le contrôle absolu sur les terres publiques de plusieurs districts.

Il paraît qu'il avait pour habitude d'empêcher tout l'argent qu'il retirait des terres publiques qu'il vendait.

élévation sur le banc. Dans d'autres pays, de pareils actes n'auraient pas été récompensés par une élévation au banc de la plus haute Cour, mais par une élévation au banc de la potence.

L'hon. M. Cauchon dit que quand des accusations si graves planent sur un juge, si celui-ci ne demande pas lui-même une enquête, il est du devoir de la chambre de l'exiger dans l'intérêt de la morale publique. Il n'y a pas un homme de loi dans le Bas-Canada qui n'admettra avec lui qu'une grande majorité de nos juges n'est pas, pour une cause ou une autre, à la hauteur de sa position. Le banc judiciaire dans le Bas-Canada est dans un état lamentable. Il devrait y avoir une fin à cet égard. Il espère que le gouvernement s'occupera de cette question.

La motion de M. Wright, demandant l'impression de plusieurs chefs d'accusation et de la pétition contre le juge Lafontaine, est ensuite déclarée hors d'ordre par l'Orateur, parce qu'il n'avait pas été préalablement donné. M. Wright dit qu'il donnera les deux jours d'avis requis.

SEANCE DU SOIR.

En réponse à M. Holton, M. Cartier dit que le code de procédure civile du Bas-Canada serait pris en considération demain.

L'hon. J. A. McDonald dit que les débats sur les constitutions locales seraient repris vendredi, et s'il est possible on s'occupera en même temps du bill des écoles.

Et la chambre s'ajourna à minuit moins vingt minutes.

Taxons ! taxons sans cesser ! taxons toujours.

Taxons ! taxons encore ! taxons sans cesser ! taxons toujours, paraît être le mot politique de l'administration fédérale.

Il y a deux ans, les hommes qui président encore aujourd'hui à nos destinées, imposaient la taxe directe sur les billets promissoires.

Le timbre était établi et il n'était plus permis au citoyen de s'endetter en souscrivant son nom au bas d'un billet sans payer une taxe.

Les sages dirent alors : "Ce n'est que le commencement, vous ne verrez jamais la fin."

La taxe directe fut en même temps prolongée sur un grand nombre d'autres objets sous la forme d'une augmentation de l'acise.

Ainsi, le tabac fut soumis à une forte taxe. Le peuple alors murmura sérieusement.

Le gouvernement jugea même prudent de se désister du projet de ses exactions.

M. Galt est certainement une bonne machine à taxer. Il l'a prouvé. Mais il aime surtout à faire les choses en grand. Nous devons aux idées étroites et mesquines de M. Cartier ces taxes vexatoires, qui nuisent aux affaires, pèsent lourdement sur un certain nombre de citoyens et rapportent peu au trésor, servant tout au plus à nourrir une foule de créatures dont on fait des collecteurs ou des employés du fisc.

Or, nos lecteurs ne savent peut-être pas encore généralement que M. Cartier vient de proposer de trouver un nouveau coup de ciseau dans la toison populaire. Il vient de proposer d'imposer une nouvelle taxe qui pèsera lourdement sur toutes les classes, mais surtout sur la classe agricole. C'est une TAXE NOUVELLE sur les enrégistrement.

Voici un extrait des procédés parlementaires qui définissent parfaitement cette nouvelle imposition :

"Ottawa, vendredi, 13. (En comité.)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, qu'il est expédient d'imposer sur chaque acte ou document enrégistré dans le Bas-Canada, et sur chaque recherche, les droits suivants, savoir :

Sur chaque testament, contrat de mariage ou donation 30 centes

Sur chaque acte de vente d'une propriété de la valeur de plus de \$100, et sur acte créant une hypothèque sur une propriété de cette valeur 30 centes

Sur tout autre acte 15 centes

Sur chaque recherche 5 centes

Le dit droit devant être affecté au paiement des dépenses se rattachant à l'inspection des bureaux d'enregistrement dans cette section de la province, et au paiement des plans et livres de consultation requis par le chapitre 37 des statuts refondus pour le Bas-Canada.

Ordonné que cette résolution soit rapportée. La dite résolution est en conséquence rapportée.

L'honorable M. le procureur-général Cartier propose que la dite résolution soit maintenant lue une seconde fois.—Adopté sur division."

Maintenant pourquoi cette nouvelle taxe ? L'année dernière, nous avons eu un surplus de DEUX MILLIONS. C'est-à-dire que le gouvernement a virtuellement retiré de la circulation, du commerce, de l'industrie générale, DEUX MILLIONS—diminué la richesse collective de DEUX MILLIONS—obtenus sous de faux prétextes et extorqués à chaque citoyen par une proportionnelle de ces DEUX MILLIONS !

Ce fait n'était-il pas déjà assez grave par lui-même ? L'injustice n'était-elle pas assez grande ? Certes oui !

Et cependant que fait M. Galt ? Lui qui vient à l'instant même d'accuser un surplus de DEUX MILLIONS, il prépare, par des changements et des projets financiers vexatoires, inopportuns et des plus indigestes, même pour ses meilleurs amis, un surplus additionnel—en sus de ces DEUX MILLIONS, d'environ UN MILLION ET UN QUART à UN MILLION ET DEMI de piastres ou dollars !

Et par derrière M. Galt, on voit arriver M. Cartier, avec une série de résolutions pour taxer le débiteur, qui est pourtant déjà assez obéré !

M. Cartier compte sans doute ajouter par ce moyen un montant de QUELQUES CENT MILLE PIASTRES à la taxation !

et charitables et foyers hospitaliers, qui sont loin d'être dotés avec munificence, tout ou presque tout le reste est appliqué à des fins où l'extravagance, le favoritisme, la corruption, la dilapidation ont le champ libre et s'en donnent à cœur joie quand même.

Nous n'en citerons qu'un exemple pour couronner cet article et édifier suffisamment nos lecteurs.

Le coût des bâtiments d'Ottawa avait, originairement été évalué à six cent mille piastres, puis à neuf cent mille.

Elles ont coûté aujourd'hui trois millions, cinq fois plus que l'évaluation originaire.

Et l'on demande plus d'un demi-million cette année pour les continuer !!!

Et l'on déclare qu'elle ne seront jamais finies, et que leur entretien coûtera annuellement environ cent mille piastres !

Et l'on a la bonhomie de nous dire : Nous sommes un pays de premier ordre, notre revenu et nos dépenses le prouvent !

L'augmentation continue des taxes étant suivie de l'augmentation proportionnelle de l'émigration canadienne aux États-Unis, pourquoi ne pas calculer notre grandeur d'après le nombre de familles qui émigrent ? Ce serait aussi simple et il en découlerait cet avantage que M. Cartier craignant de voir le pays complètement dépeuplé, taxerait moins ceux qui restent, de crainte qu'il ne restât bientôt plus personne sur qui la taxe pût être prélevée.

Taxons, taxons toujours, taxons sans cesse dit M. Cartier.

"Oui, oui, M. Cartier, vous avez raison, taxons, taxons toujours," dit la majorité ministérielle, le peuple est fait pour payer et payer encore."

Et le peuple paie, paie toujours paie sans cesse, se contentant de murmurer tout bas : "Hier c'était sur les billets, puis sur le tabac, puis sur ci et sur ça. Aujourd'hui c'est sur l'enregistrement des actes. Demain ce sera sur autre chose. Où s'arrêteront-ils ?"

Et le peuple jette un regard d'espoir vers les États-Unis. Appauvri, misérable et mécontent, il part insensiblement, puis par familles entières, et quelquefois des villages sont parfaitement dépeuplés. Finalement la masse, toute la masse s'ébranlera comme en Irlande, et le fleuve de l'émigration grossi par la crue du mécontentement et de l'irrésistible manie de l'exil qui s'empare des peuples malheureux, se changera en torrents et ne laissera qu'un quelconques familles sur ces bords : le reste aura été emporté dans l'océan républicain !

Mais ne le disons pas trop haut, car prévoir nos malheurs, c'est encourager nos gouvernants à persister, en leur donnant l'assurance qu'ils obtiendront leur exécution but !

Au reste le peuple est en ce moment attentif. Il nous entend lui aussi et se prépare sans doute à faire son devoir.

MÉDÉRIC LANCOT.

2ème Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE.

BULLETIN FINANCIER.

New-York, 26 juil.—Or ouvert à 149½.—Change sterling pour or à 8½. Greenbacks—achetés de 33 à 34. Argent—acheté de 41.

CANFIELD DORWIN ET CIE.

[NOUVELLES EUROPÉENNES.]

ARRIVÉE DE L'IBERNIAN.

LE CABLE TRANSATLANTIQUE.

AUTRE BATAILLE.

VICTOIRE DES PRUSSIENS

PROGRÈS DE L'ARMÉE ITALIENNE.

VIEUX MENACE.

Abattement des esprits en Autriche.

NOUVELLES AMÉRICAINES.

BILL DE M. BANKS SUR LA NEUTRALITÉ.

Pointe-aux-Pères, 25.—L'Ibérien, ayant réparé le dommage fait à ses mouvements est parti de Liverpool le 16, et est passé ici à 2 p. m. à destination de Québec, avec 220 passagers.

Les dernières nouvelles reçues du Great Eastern, annonçaient que tout allait bien.

Dimanche après-midi, il avait jeté à la mer 283 milles de câble et la distance parcourue était de 263 milles.

Rien n'a transpiré au sujet des négociations. Plusieurs journaux Français ont reçu un avertissement du gouvernement pour avoir publié de fausses nouvelles.

Une rencontre sanglante a eu lieu le 14 entre les Prussiens et les Fédéraux près d'Aschaffenburg.

Les premiers ont eu un avantage signalé. La ville était en flamme et les Fédéraux traitèrent.

Les prussiens se dirigeaient sur Frankfurt qui avait été évacuée par les Fédéraux. La diète avait été transportée à Augustenberg où devaient se réunir les représentants des puissances étrangères.

Les quartiers-généraux du roi de Prusse étaient à Bruun.

On disait qu'Ilgen était au pouvoir des Prussiens.

Le gén. Cialdini était en possession de Padoue et Vienne sur la ligne du chemin de fer qui conduit à Vienne.

Les Autrichiens dans la Vénétie, à l'exception de ceux à Venise, n'avaient pas de communications avec Vienne par le chemin de fer. Ainsi, à moins de déloger Cialdini, ils ne pourraient secourir leurs frères dans la bataille qui sera bientôt livrée aux Prussiens.

Le Times de Londres du 16 dit :

"Quelles que soient les forces que le gouvernement Autrichien ait réunies autour de Vienne, il est encore douteux quelles puissent repousser les Prussiens victorieux qui, d'après tous les calculs, seront rendus devant Vienne demain ou après demain."

Les nouvelles du désastre d'Aschaffenburg, elles sont parvenues à Vienne, n'ont pas contribué à rendre la position des Autrichiens désespérée. L'Empereur en réponse à une députation de la municipalité de Vienne, voulant avoir l'intention de Sa Majesté au sujet de la défense de Vienne, a déclaré que la ville serait traitée comme une place sans fortification. Il a ajouté qu'il limiterait ses opérations militaires à la défense de la ligne du Danube, plan qui peut amener les Prussiens à faire une

attaque sur le village de Flandorf, situé à deux ou trois milles des portes de la ville, où les Autrichiens ont un camp retranché à la tête du pont. Cependant, si les prussiens se décident à attaquer Vienne, ils peuvent certainement tenir le passage de la rivière à plusieurs places.

Stils réussissent, la ville tombera inévitablement entre leurs mains. Nous croyons que l'état de découragement dans lequel se trouve l'armée Autrichienne, en conséquence des nombreuses défaites en Bohême, va détourner l'empereur de tenter un coup décisif à si peu de distance de la capitale. Nous espérons qu'avant que les Prussiens puissent faire l'attaque, une entrevue entre les deux monarques aura lieu, entrevue qui aura maintenant plus d'apparence que le lendemain du désastre de Konigsgratz."

On déclare dans les cercles diplomatiques à St. Petersburg, que la Russie n'a pas l'intention d'abandonner son attitude neutre, et qu'elle n'agira, en conformité à ses intérêts, que dans le cas où les puissances étrangères interviendraient dans la question d'Allemagne.

Le gouvernement Espagnol a prohibé la vente des journaux dans les rues.

Washington, 5.—M. Banks, du comité des affaires étrangères, a fait rapport d'un bill au sujet des lois de la neutralité, qui a subi deux lectures, et a été envoyé à l'impression pour être de nouveau considéré demain. Il place la neutralité sur le même pied que l'acte des enrôlements à l'étranger de la Grande-Bretagne.

Il appelle plusieurs des plus strictes dispositions de l'acte de 1818 et limite les pénalités imposées pour sa violation à celles ordonnées par l'acte de la Grande-Bretagne. Il pourvoit aussi à la prohibition de la vente des vaisseaux ou provisions de guerre de ce pays à tout gouvernement en paix avec les États-Unis.

Philadelphie, 25.—Jusqu'à 2 p. m. aujourd'hui, on a rapporté six cas de choléra, dont 3 mortels, au Bureau de Santé.

POLITIQUE AMERICAINE.

RECONSTRUCTION DU SUD.

Depuis la fin de la guerre, le Congrès des États-Unis a vigoureusement poursuivi l'œuvre de la reconstruction des États ci-devant en rébellion.

La tâche a toujours présenté d'immenses difficultés.

Il faut, avant de réadmettre le Sud dans l'Union, avant d'ouvrir les portes du capitole à ses représentants, il faut, disons nous, lui imposer certaines conditions propres à donner à la nation des garanties suffisantes. Il faut détruire radicalement les causes de la révolte qui a failli opérer le démembrement et la ruine de la république.

On a décrété l'abolition de l'esclavage, et le Sud s'y est soumis; mais connaissant les anciennes antipathies des blancs contre les noirs, on a créé, pour protéger ceux-ci, un pouvoir extraordinaire que l'on appelle le Bureau des Affranchis.

Depuis ce temps, le pouvoir militaire a été retiré, et le Sud est entré dans la plénitude de ses droits civils.

De nombreuses écoles s'établissent tous les jours parmi les noirs; ces derniers sont rétribués pour leurs travaux; ils ont droit d'ester et de témoigner en justice, en un mot, ils ont les mêmes droits civils dont jouissent leurs anciens maîtres.

L'harmonie ne saurait encore régner d'une manière parfaite; mais les résultats obtenus sont très satisfaisants.

Il ne manque plus aux noirs que la jouissance des droits politiques.

La majorité du Congrès a voulu leur le leur accorder. Pendant plusieurs mois, elle s'est efforcée d'arriver à ce résultat, mais ses efforts ont échoué devant la ténacité d'un président, qui est devenu si coquet à l'égard du Sud qu'on le prendrait pour un esclavagiste de la plus belle eau.

Rien, pourtant, de plus logique, suivant nous, que la manière de voir adoptée par les deux Chambres du Congrès.

L'esclavage a été aboli sans rencontrer d'opposition de la part du Président. Or, abolir cette institution, c'est reconnaître les droits de l'homme, c'est proclamer sa liberté et sa souveraineté.

Une semblable reconnaissance, aux États-Unis à plus de portée que dans bien d'autres pays. Là, le suffrage est universel, et, d'après la constitution, tous les hommes libres, nés ou naturalisés dans ce pays, sont réputés citoyens de la république et jouissent de tous les droits civils et politiques. Il s'en suit donc que l'abolition de l'esclavage élève nécessairement le noir, dans la hiérarchie sociale, à la hauteur du blanc.

C'est là un corollaire que le Président, par ses vœux, a toujours semblé méconnaître.

Non seulement il n'a pas voulu souscrire au bill accordant aux noirs les droits politiques, mais il a également opposé son veto à l'acte qui les mettaient en possession des droits civils. Heureusement, cette opposition n'a pas eu de suite; la Chambre des Représentants et le Sénat ont pu la neutraliser par une majorité des deux tiers.

Le plan de reconstruction du président Johnson a été, depuis le commencement, du réadmettre dans le congrès, presque sans condition, les représentants des États du Sud, d'abandonner les noirs à la discrétion de leurs anciens bourreaux, et de laisser aux États nagers en rébellion le soin de se réorganiser comme ils le jugeront à propos.

Le parti national du Nord, celui qui a conduit la guerre, qui a écrasé la rébellion et renversé l'institution de l'esclavage, ne veut pas, après tant de sang versé, perdre les fruits de sa victoire; il ne veut pas traiter sur un pied d'égalité avec ceux qu'il a vaincus.

Si les gens du Sud sont admis à voter sur les conditions de la paix ou de la reconstruction, peut-on supposer qu'ils le feront dans un sens humanitaire, et conforme au but pour lequel le Nord a combattu ? Il ne faudrait pas connaître, pour y croire, les mœurs esclavagistes. Il est donc de la plus haute importance que les radicaux du Nord se chargent exclusivement du soin de réorganiser la nation.

Ce serait étrangement exposer sa cause que de la confier à son ennemi.

Or, la cause du Nord est l'abolition de l'esclavage, et l'acceptation de toutes les conséquences de cette réforme sociale.

Le Sud, il est vrai, a accepté cette réforme en principe; mais si on le laissait faire, il est constaté que l'état du negro ne s'améliorerait pas, et que son ancienne servitude ne ferait que changer de forme.

C'est la crainte de cette éventualité qui inspire de la prudence à la majorité du Congrès. Elle veut par des amendements constitutionnels placer la race noire à l'abri des coups qui la menacent encore, et ces amende-

ments sont soumis aux Législatures du Sud comme conditions de leur réadmission dans le Congrès.

Le Sud doit donc le ratifier, s'il veut jouir encore de ses anciens droits politiques.

L'un de ces amendements, élaboré comme les autres, par le comité de reconstruction, a été proposé au Congrès, le 20 courant, par M. Thaddeus Stevens.

Il contient les dernières conditions que le Sud aura à remplir pour être définitivement réintégré dans ses anciens privilèges.

Ces conditions portent que le dernier amendement constitutionnel adopté par le congrès devra faire partie de la Constitution des États-Unis, quand il aura été accepté par les deux tiers des États; qu'il devra être ratifié par les États dont les représentants désirent se faire réadmettre dans le congrès, et qui auront modifié leurs lois et leur constitution particulière selon ses dispositions; que les personnes élues Sénateurs, ou Représentants par les dits États, seront alors considérées comme dûment élues et qualifiées, et devront prêter le serment d'office requis.

L'amendement constitutionnel, dont on exige ainsi la ratification, a été adopté par une majorité des deux tiers du Congrès. Voici en substance ce qu'il décrète :

Tout homme né, ou naturalisé dans les États-Unis sera considéré comme citoyen, et ne pourra être privé de ses droits par aucune législation d'état, (les droits politiques ne sont pas compris); la représentation pour les fins fédérales sera basée sur le nombre des électeurs de chaque État, de sorte que si un État préfère empêcher les noirs ou autres classes de voter, il perdra une somme d'influence proportionnée dans les conseils de la nation; les personnes qui, dans des positions officielles, avaient prêté le serment d'allégeance aux États-Unis, et qui se sont, par la suite, engagées activement dans la rébellion, seront inéligibles à aucune charge publique; et, pendant que la dette contractée par les États-Unis pour la guerre sera reconnue valide, celle des États du Sud pour le même objet sera répudiée entièrement.

Cet amendement, comme nous l'avons déjà dit, est la dernière condition imposée au Sud. Qu'il l'accepte et les portes du capitole lui seront ouvertes.

Il nous semble que ces conditions sont très douces.

Peu de peuples auraient montré à l'égard d'un ennemi vaincu autant de modération et de magnanimité.

Il faudrait être dépourvu de tout esprit de justice pour ne pas admettre cette vérité.

Le Tennessee est le premier État du Sud qui l'ait reconnu. Il vient de ratifier le dernier amendement du Congrès, et celui-ci a aussitôt décrété sa réadmission dans l'Union.

Voilà où en est rendu la reconstruction.

Nous avons cru devoir jeter un coup d'œil en arrière, pensant être utile à quelques uns de nos lecteurs, si non à tous, en rappelant à leur souvenir les principaux faits accomplis depuis la fin de la guerre américaine.

Maintenant, quant à l'antagonisme que nous remarquons entre les deux principales branches du Congrès et le Président Johnson, nous croyons qu'il ne présente rien d'alarmant.

Il est vrai qu'il existe un certain sentiment de défiance contre l'exécutif, mais celui-ci ne pourra jamais tenter un coup d'état, quand même il serait disposé à le faire. De son côté le parti qui lui est opposé a trop bien le sentiment de sa force pour agir avec passion, et se départir de la modération qui a caractérisé ses actes jusqu'à présent.

JOSEPH BOUCHARD.

—La vente de livres appartenant aux bibliothèques de feu messieurs Côté de Lille et G. Dubourgneuf, de Paris, aura lieu cet après midi et demain à 2 heures, aux Salles de M. Arnton, 361 rue Notre-Dame.

—M. Francisco, si bien connu du public comme restaurateur de première classe, offrira encore, demain, vendredi, de la soupe à la tortue à ses pratiques. Profitez-en.

CULTIVATEURS, ayez à cette saison de l'année le PAIN KILLER de PERRY DAVIS, car les coliques, le choléra morbus, les dysenteries, la diarrhée etc., peuvent vous rendre impotents. Servez-vous en chaque fois que vous ayez une attaque de ces maladies, et prenez ma parole que vous serez promptement guéris. Mais faites attention de ne vous servir que du véritable Pain Killer de Perry Davis, que jamais, à ma connaissance n'a failli.

Montréal, 26 juin—26 sem.—c11ps.

CEUX QUI VEULENT PROFITER

de la baisse sur les Colons peuvent aller faire une visite à

M. SAMUEL CHAREST,

No. 3 rue St. Laurent, près de la rue Craig, Ensigne du Pavillon Français.

21 avril 1866 17 juillet. juo—190

3ème Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE

LE CHOLÉRA.

NOUVELLE IMPORTANTE DU MEXIQUE.

New-York, 26 Juillet.—Le choléra, avec le retour de la grande chaleur se repand d'avantage à New-York.

On a trouvé sur la rue Mulberry, No 113, un nid de cholériques. Il y avait quatre personnes atteintes dans une même chambre.

A Brooklyn et sur l'île du gouverneur l'état sanitaire est à peu près le même qu'il était d'après les derniers rapports.

On espère toujours vaincre l'épidémie.

New-York, 26 juillet.—Les dernières nouvelles du Mexique sont très importantes. Elles annoncent que Napoléon est déterminé à donner à Maximilien 70,000 hommes de troupes. Le drapeau mexicain sera le supporté pendant cinq ans. La France fournira de plus, \$500,0

PATRIOTE CANADIEN
FAIT PRISONNIER EN 1838.

chez

Jolie brochure de 48 pages, texte anglais. — e-
vente aux Bureaux de l'Union Nationale.

AGENT DE L'UNION NATIONALE
A QUÉBEC.

THOMAS ETIENNE ROY, écrivain, No. 8 Rue St. Joseph, Ville de Québec, est agent de l'Union Nationale pour tout le district de Québec. Il est en conséquence autorisé à recevoir des abonnements et annonces pour le dit Journal et ses recueils seront regardés comme paiement au bureau de l'Union Nationale.

LANCOT et THOMPSON, Propriétaires de l'U. N. Montréal 20 août 1865.



LES AMERS ROYAUX ITALIENS

ou
TONIC REALE!
DEL DOTTOR F. P. VERRY.

Professeur de Chimie, à l'Université de Padoue, ITALIE.

Cette préparation célèbre, qui a mérité à l'inventeur distingué un certificat de mérite décerné à l'Exposition Nationale de Torino, Italie, et de qui M. Giannelli tient la Recette qui lui a valu aussi un diplôme à l'Exposition Provinciale du Canada, tenue à Montréal en septembre 1865, est, sans exception, le TONIQUE le plus sain, le plus pur et le plus agréable qui ait jamais été offert au public Européen ou Américain.

Depuis dix-huit ans, c'est la boisson favorite de l'élite de la Société Italienne, qui la prend au salon immédiatement avant le dîner, de préférence au Vermouth.

A vendre chez tous les principaux droguistes et les épiceries du Canada.

DAVIE, CLARKE et CLAYTON, Montréal, No. 46, rue St. Pierre, 3m-231

12 juin 1866.

AUX CAPITALISTES.

A VENDRE OU A LOUER.

A HOCHLAGA, à quelques pas de la Barrière, DEUX JOLIS LOGEMENTS, avec Jardins. Loyer, \$25. Les deux logements à vendre pour \$350; le terrain à constituer et de grandeur requise.

Terrains et Bâtisses près du Canal. Un terrain faisant front sur les rues Commune et Queen, vis-à-vis le bassin des vapeurs du Haut-Canada, à l'entrée du Canal.

Il y a sur ce terrain une bâtisse de 40 x 150 pieds à deux étages, dont le premier et la cave peuvent être transformés à peu de frais en une glacière considérable, et le second peut servir pour logement ou emmagasinement.

Il y a en outre d'autres bâtisses qui peuvent servir comme fondrière, distillerie, dessiccateur de grains, et contiennent les diverses machines d'un moulin à café. Le tout avec un privilège d'eau du canal.

—DE PLUS—
A Hochlaga et Avenue Colborne, Deux grands terrains bien adaptés pour y construire des CORDERIES. Ces terrains seront divisés de grandeurs requises.

Une place de choix pour hôtelier, marchand de provisions ou autres, sur la Rue Commune, vis-à-vis le quai des Vapeurs Océaniques Canadiens, coin de la rue du Port.

A VENDRE.
Deux logements en pierre, tout neufs, et rapportant un loyer de \$200, à Hochlaga, à quelques pas de la Barrière.

Une maison double, de première classe, en briques, sur le chemin de Montréal à Lachine à quelques pas de la Barrière St. Joseph.

Une terre de 112 arpents, avec une maison, grange, etc., à Berthier, à une lieue de l'Eglise, rivière Bayonne, et à l'intersection des différents chemins qui conduisent de Berthier aux paroisses environnantes, c'est une excellente place de commerce.

Une bâtisse en pierre, située au coin des rues St. Gabriel et Ste. Thérèse, de 51 x 18 pieds; c'est une excellente place pour des bureaux, étant à quelques pas du Palais de Justice.

Terrains à vendre à constituer, Dans la plupart des quartiers de la ville, et à Hochlaga, Village St. Jean-Baptiste, Avenue Colborne, et à plusieurs autres endroits, hors de la ville.

H. et E. LIONAIS, Agents, No. 30, Rue St. Gabriel, 1a-166

12 mai.

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.

M. J. BEAULIEU
A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public de Montréal et de ses environs, qu'il a ouvert un MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES

au No. 225, GRANDE RUE ST. LAURENT, Entre la rue Ste. Catherine et le Marché St. Laurent, MONTRÉAL.

Où il tiendra constamment en mains un assortiment complet et varié de tout ce qui compose le fonds de commerce d'une maison bien montée. Ses PRIX seront des plus MODÉRÉS, et il n'égnera rien pour donner la plus entière satisfaction à ceux qui voudront bien l'honneur de leur bienveillant patronage.

M. BEAULIEU a confiance que ses efforts constants pour mériter l'approbation du public, seront couronnés de succès. Il invite respectueusement les Dames Canadiennes à venir visiter son établissement.

23 mai 1866. 3m-216

ASSURANCE MARINE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BRITISH AMERICA.

Incorporée en 1833.

BUREAU SUCCEURALE:—77 GRANDE RUE ST. JACQUES.

Risques acceptés sur les coques de Vapeurs et de vaisseaux à voile, aussi sur les marchandises en transit entre les ports des provinces maritimes et Chicago, et vice versa, aux taux courants les plus bas.

Inspecteurs maritimes: Capt. ALEXANDER DAVIDSON, Capt. ROBERT COURNEUR, M. H. GAULT, Agent. 17 mai 1866. 3m-211

COMPAGNIE D'ASSURANCE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BRITISH AMERICA.

Incorporée en 1833.

BUREAU SUCCEURALE:—77 GRANDE RUE ST. JACQUES.

Cette compagnie assure les Bâtisses, les Marchandises, les Effets de Ménage, et toutes sortes de propriétés sujettes à assurance, à des conditions favorables.

Inspecteurs du feu: M. WILLIAM TURNER, M. AMABLE JETTE, M. H. GAULT, Agent. 17 mai 1866. 3m-211

Deménagement

MAISON P. B. GAUTHIER.

M. P. B. GAUTHIER a l'honneur d'annoncer à tous ceux qui ont bien daigné l'honneur de leur bienveillant encouragement ainsi qu'au public de la ville et des campagnes, qu'il a transporté son établissement au

No. 130, RUE ST. PAUL, AU NO. 109, RUE NOTRE-DAME, 1er Magasin à l'Est des Bâtisses de l'Institut Canadien.

Les dimensions de son nouvel établissement lui ont permis d'augmenter considérablement son fonds de commerce, et il mènera du front trois branches d'affaires parfaitement distinctes, le tout sur un pied qui ne laissera rien à désirer.

On trouvera constamment à ses comptoirs un assortiment à la fois varié et complet de tout ce qui constitue le fonds de commerce d'une maison de première classe, ainsi que les produits les plus modernes et les plus délicieux de l'industrie manufacturière.

Le département des hardes faites, installé dans les magnifiques salles du second étage, embrasse toutes les variétés d'habillements pour hommes et enfants, le tout fabriqué par des ouvriers de première classe.

Un assortiment habile sera constamment à la disposition des messieurs qui voudront bien laisser leurs commandes.

Madame P. B. Gauthier présidera au département de la confection des modes pour dames, et elle espère que ses efforts pour rencontrer les exigences de ses bienveillantes patronnes seront couronnés de succès. Elle recevra régulièrement les journaux de modes de Paris et des grandes capitales européennes et ne tiendra que des articles d'un goût irréprochable.

M. et Madame P. B. Gauthier profitent de la circonstance pour reconnaître le généreux encouragement dont le public a bien voulu jusqu'ici les gratifier, et pour lui assurer qu'ils ne laisseront pas échapper une seule occasion de mériter de plus en plus ce bienveillant patronage.

12 mai 1866. jno-207

Seule Ligne Quotidienne D'EXPRES AMERICAINE

De Montréal à Ogdensburg, Prescott, Brockville, Kingston, Oswego, R. Chester, Toronto, Niagara et Lewiston.

Les vapeurs nouveaux à deux Etages EMPRESS, LORD ELGIN, W. A. Charlebois, J. H. Dewitt.

L'un des bateaux ci-dessus partira du Bassin du Canal TOUS LES MATINS (dimanches exceptés) à 7 heures et de LACHINE à l'arrivée du convoi de 9 heures, qui part de la Station Bonaventure pour OGDENBURGH et PRESCOTT, arrêtant à COLEBURN, Cornwall et les ports intermédiaires, faisant connexion avec les splendides vapeurs de la ligne, ONTARIO, BAY STATE et CATAWAG, qui font connexion exacte avec toutes les lignes de chemin de fer de l'Ouest sur les rives nord et sud du lac Erie, pour toutes les places au sud et à l'ouest, et par bateau à vapeur directement de Buffalo à Cleveland, Detroit, Milwaukee, Chicago, et les ports intermédiaires.

Des billets pour tout le parcours sont vendus par H. ST. DIZIER, 93 (nouveau numéro) Grande Rue St. Jacques, ou aux hôtels, par G. C. McALL, Agent de billets, Bassin du Canal, ou par OWEN LYNCH, Agent, Nos. 55 et 56, rue de la Commune, 16 mai 1866. pls-219

Compagnie de navigation de BEAUMONT, CHATEAUGUAY et HUNTINGDON (Limitée).

Le vapeur SALABERRY, qui a été complètement réparé à neuf dans le cours de l'hiver dernier, reprendra à l'ouverture de la navigation ses voyages réguliers, partant de Montréal tous les mardis et vendredis, à 2 heures p.m. et de Lachine à l'arrivée du convoi de 6 heures p.m. arrivant à Beaumont, St. Thimothée, Valleyfield, Côteau Landing, Lewis, St. Amiel, Lonsdale, Summerville, Cornwall, St. Régis et Dundee.

Au voyage de retour elle partira de cette dernière place, tous les Lundis et Jeudis, à 4 heures a.m., arrêtant aux endroits ci-dessus mentionnés en descendant, ainsi qu'au Côteau du Lac et aux Cédres, et arrivant de bonne heure à Montréal dans l'après-midi des mêmes jours.

Ce vapeur sera commandé par son ancien capitaine, M. C. B. Dewitt, marié de grande expérience, dont la parfaite connaissance du trafic de cette route, et les manières si pleines d'urbanité et de politesse pour les voyageurs confies à ses soins, lui ont gagné l'estime générale, et sont une ample garantie que rien ne sera négligé pour assurer le confort et la sécurité des voyageurs que patroniseront le bateau commandé par le Capitaine Dewitt.

OWEN LYNCH, Gérant, Bureau, 55 rue des Commissaires Montréal, 12 mai 1866. pls-207

CHAPEAUX CHAPEAUX! CHAPEAUX!

La seule place où l'on puisse acheter un beau et bon chapeau dans les derniers goûts, est chez M. MALHER, No. 296 Rue Notre Dame, 16 avril 1866. jno-185

AVIS IMPORTANT.

M. SAMUEL CHAREST a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général que l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux depuis qu'il a ouvert son Magasin de Marchandises Seches, le met dans une position à pouvoir augmenter considérablement son assortiment, qui est des plus variés et des mieux choisis. Il continuera comme par le passé à servir ses pratiques avec un seul prix, et à aussi un tailleur et une modiste. Nous conseillons à nos lecteurs d'aller lui faire une visite avant de faire leurs achats; il se fait un plaisir de montrer ses articles quand même on achète pas.

AU PAVILLON FRANÇAIS, No. 3, RUE ST. LAURENT, No. 3, Près de la Rue Craig, 21 avril 1866. jno-190

PRÉPARATIONS pour LES DENTS.

Philodonte, Sozolont, Odont de Rowlands, Odus Kalluteris, Pâte de cerise pour les dents, Pâte Parisienne pour les Dents, Poudre de Rimmel pour les dents, Savon de Thatchers pour do, Crème crampée, Brosse à dents, à ongles, à cheveux, peignes de toilette, peignes fins et peignes pour enfants.

A vendre par J. GOULDEN, Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, No. 177, 21 février 1866. 1a-140

PENSION.

PLUSIEURS CHAMBRES au premier dans une nouvelle maison sur la rue Latour, No. 16 et plusieurs autres chambres à coucher pour messieurs. Les grands appartements sont convenables pour familles.

S'adresser à MAD. WILSON, No. 16 rue Latour, 28 mai 1866. 1a-219

La Compagnie d'Assurance ET DE PLACEMENT DES CITOYENS

BUREAU: No. 30, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, MONTRÉAL.

18 janvier 1866. 1a-111

ALMANACH COMMERCIAL DE MONTRÉAL

CHAUSSURES.

DANIEL HARNER, 160, rue St. Laurent, Fabricant et marchand de bottes et souliers et de paires de toutes descriptions.

CHS. LENOIR, MAGASIN DE CHAUSSURES, 496, Coin des rues Notre-Dame et St. Pierre, Ouvrages faits dans les derniers goûts, avec des matériaux de première qualité et à des conditions libérales.

CHIMISTE.

HENRY R. GRAY, CHIMISTE ET PHARMACIEN, No. 144, Grande Rue St. Laurent, Montréal. Etabli en 1859.

FERRAILLIER ET PLOMBIER

St. GEORGE et DRAPEAU, Ferrailleurs et Plombiers, FERRONNERIES ET APPARELS A GAZ, 144, Coin des Rues St. Laurent et Lagacetière, Montréal.

Tous ordres exécutés avec goût, ponctualité et à bas prix.

FERRONNERIES ET PEINTURES.

SAMUEL HOLMES, ENSEIGNE DU SOLEIL ET DES TROIS BARILS, 233 et 235 Rue St. Paul, Montréal.

Peintures, huiles, vernis, vitres, broches, blanc de plomb, blanc de zinc, couleurs préparées et sèches, huile de charbon, lampes et cheminées en gros et en détail.

G. LE PAGE, IMPORTATEUR DE FERRONNERIES, POILES DE CUISINE, DOUBLES ET A CHARBON, 210, Rue St. Paul, coin de la Place Jacques-Cartier, DANS LE MAGASIN DE T. TEFIN ET CIE., A l'enseigne du Marteau, Montréal.

W. M. McWATTERS, MARCHAND DE FER,

No. 179, GRANDE RUE ST. LAURENT, 2me porte du Marché St. Laurent, Montréal.

Gross coupés, serrures, couplets, bûches, pelles, fourches, peintures, huiles, vernis, mastix. Assortiment complet de ferronneries pour menuisiers.

SANCER ET FRERE, IMPORTATEURS DE FERRONNERIES, ENSEIGNE DE LA SOIE DE LONG, 283 et 285, Coin des rues St. Paul et St. Gabriel.

Assortiment complet de ferronnerie, quincaillerie, peches de toutes sortes, outils pour menuisiers, peintures, vernis, etc.

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE.

G. BRAZEAU, HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 51, Grande Rue St. Laurent, Montréal.

Toutes réparations faites avec célérité, soin et à des prix modérés.

LIBRAIRIE.

W. DALTON, Coin des rues St. Laurent et Craig, Montréal.

Dépôt de livres, papeterie et journaux, vendus les journaux français et anglais, etc.

MARCHANDISES SECHES.

McCLURE ET CASSLS, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES ET D'ETAPES, Bonnetterie, Gants et mercerie, MANUFACTURIERS DE CHEMISES ET COLLETS, Magasin de chemises du Canada, No. 400, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

ISIDORE PAQUIN, MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, DE TAILLEUR ET DE NOIRISTE,

No. 27, Grande rue St. Laurent, Montréal.

M. Paquin tient constamment ce qu'il y a de plus complet dans ces trois branches de commerce et des plus modérés.

NEUBLIERS, ETC.

OWEN MCGARVEY, 7, 9 et 11 RUE ST. JOSEPH, 2me PORTE DE LA RUE MCGILL.

Manufactureur et marchand en gros de meubles de ménage unis et élégants, de toutes sortes. Les commandes venant de la campagne sont remplies avec ponctualité, et les effets envoyés avec soin sans charge à part.

PIANOS.

GOULD ET HILL, IMPORTATEURS DE PIANOS, Orgues de salon, Musique en quilles, etc., No. 115, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

29 sept. 1865. 1a-26

Magnétisme Vital, LES MINÉRAUX.

Le Dr. Reynolds, Fondateur de la Société Magnétique de Liverpool, en 1845, Résidence No. 4, Terrace Romney, Greenwich, 1850.

Résidence, Portman St., Portman Square, Londres, 1852.

Pratique maintenant au No. 522, RUE CRAIG, Montréal.

Le Docteur soigne avec succès chez lui comme à domicile les maladies organiques et chroniques et aiguës au moyen du Magnétisme Vital et de l'Électropathie.

De nos jours, la question pratique la plus importante est la supériorité du Magnétisme Vital sur tous les autres agents médicamenteux connus. Ici qui a été reconnu par Hahnemann, lequel dit: (voir Organon) "Diffère comme agent de toutes les méthodes employées comme curatifs et qui ne peut être mis en doute que par des insensés."

CERTIFICATS.

Montréal, 16 mai 1866. Je certifie par les présentes que le Docteur REYNOLDS est venu me visiter vendredi dernier, lorsque j'étais dangereusement malade de la fièvre bilieuse, et qu'il m'a guéri au moyen de son traitement particulier, dont je n'avais jamais entendu parler avant cette époque.

16 mai 1866. No. 28 rue St. Gabriel, Montréal 3m-210

SACS DE PAPIER!—BROOKES ET FILS

vendent des Sacs de Papier imprimés et non imprimés, à meilleur marché que partout ailleurs. —No. 538 rue Ste. Marie. 29 mai 1866. 11 juillet. 1a-229

Bois de Construction à Vendre.

AUX CONTRACTEURS ET ENTREPRENEURS. Les soussignés ont en vente à très grand marché, une quantité considérable de bois de pin, pruche et épinette blanche, des madriers, des planches, des voliges, bois de colombage (scantling), lattes, bardes, ferrages, etc. de toutes les qualités et dimensions. Bois quarré et plat, cèdre, bois de construction coupé à ordre et livré à très bon marché. Avant de chercher ailleurs, les contracteurs et entrepreneurs feront bien de venir examiner mon bois à mon ancienne place, sur le Quai Bonsecours, vis-à-vis du Marché Bonsecours.

MM. Barclet et Pelletier sont mes commis sur le quai.

WILLIAM HENDERSON, Bureau et cour, rue St. Constant, en arrière du Marché St. Laurent, 28 mai 1866. 6m-216.

DR. COLBY'S ANTI-COSTIVE & TONIC PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme cathartique énergique, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, faciliter la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature pectorale et des plus excellentes digests, ravivent le vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'élasticité et confèrent à ces mêmes organes un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui ne peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, médecins soussignés, nous nous empressons de témoigner des hautes capacités professionnelles du Dr. Colby, de Stanstead, l'un des plus anciens et des meilleurs médecins, ainsi que des excellentes qualités de ses pilules toniques et de la constipation, pilules dont nous avons fait usage dans notre pratique et que nous approuvons hautement.

J. B. GIBSON, MD, Dunham C.E.; C. E. COTTON, MD, Cowansville; CHARLES BROWN, MD, do; S. S. FOSTER, M. D., Brome; J. C. BUTLER, M. D., Waterloo; JOHN PRINSIE, M. D., do; NORMAN CLEVELAND, M. D., Dartmouth; N. JENNY, M. D., do; C. W. COWLES, M. D., Stanstead; JOHN MEIGS, M. D., do; JOSEPH BREADON, M. D., chirurgien, Marine Royale; BENJAMIN DAMON, M. D. Conitocook; LEMUEL RICHMOND, M. D. Ligne Derby.

Recoveries en Sucre.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes.

JOHN F. HENRY agent en gros pour Montréal. S'ils propriétaires, S. J. FOSS et Cie, Sherbrooke. 1er sept. 1865. 1a-300

ETABLISSEMENT DE PIANOS-ORTE ET DE MUSIQUE.

No. 115 GRANDE RUE ST. JACQUES, Montréal.

Les soussignés appellent l'attention du public sur leur assortiment de PIANOS-FORTE, ORGUES DE SALON et MUSIQUE en quilles. Ils ont constamment un assortiment complet de leurs instruments, ils ont aussi un choix d'instruments d'autres maisons bien connues de New York et Boston, qu'ils sont prêts à vendre à des prix modérés et à des conditions libérales.

Les personnes ayant le désir de leur des Pianos à l'année ou au mois, pourront se procurer chez nous des instruments neufs et de seconde main à des prix modérés.

Les soussignés sont aussi les seuls agents pour les célèbres ORGUES DE SALON DE MASON ET HAMLIN, dont ils ont constamment un assortiment étendu de patrons et grands divers, à vendre ou à louer.

Leur fonds considérable et soigneusement choisi de musique vocale et instrumentale, qui comprend les œuvres de compositeurs anglais, français, allemands, et américains, mérite d'attirer l'attention d'une façon toute particulière. Il embrasse une variété de compositions populaires, classiques, et sacrées, qu'on ne saurait se procurer ailleurs.

Les soussignés s'empresseront de fournir aux personnes résidant à distance, des catalogues ornés de vignettes représentant divers patrons de Pianos-forte et d'Orgues de Salon, et donnant aussi les prix, conditions et autres renseignements.

Les soussignés expédieront, franc de port, dans n'importe quelle partie des provinces ou des provinces d'en bas, les morceaux de musique qu'on désire recevoir par cette voie.

14 nov. GOULD & HILL, 1a-69

CONSERVES VARIEES DE J. BATAVOIE

WATERLOO, C. E.

GELÉE DE GADIELLES ROUGES, GELÉE DE FRAISES, COMPOTES DE POIRES, SCOTCH MARMELADE, &c.

Les plus délicieuses desserts pour toutes les tables, et la plus délicate nourriture pour les convalescents et les enfants, qualité choisie.

Prix excessivement bas! Moitié des prix ordinaires, si l'on compare la capacité des pots.

Seuls agents à Montréal, Messrs. Picault et fils, coin des Rues Notre-Dame et Bonsecours. 10 mars. 1a-155

Avis aux Dames.

No craignez plus les abcès aux seins. Un préservatif et remède sûr et certain existe. Demandez "l'Infaillible du Dr. L..." pour les femmes" chez par DuBurger et Cie, Murray Bay, et tout pharmacien respectable.

18 sept. 1866. 1a-13

NOUVEL ETABLISSEMENT CANADIEN.

ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

MM. LALONDE & DEMERS SONT MAINTENANT ÉTABLIS

AU NO 209, RUE MCGILL, 4e PORTE A GAUCHE DE LA RUE NOTRE-DAME EN ALLANT AU FLEUVE.

Un Magasin général

DE DRAPS, TAILLONS ET AUTRES MARCHANDISES D'ETAPES.

Un département important a été agrégé à cet établissement, c'est le département de la confection des ha-dies, qui est présidé par

M. AMÉDÉE LARUE, l'un de nos premiers tailleurs canadiens et dont la réputation est depuis longtemps établie.

Messieurs les Militaires sont spécialement invités à laisser leurs commandes pour uniformes, qui seront exécutées d'une façon irréprochable, tant sous le rapport de la coupe que de l'excellence des draps fournis.

MM. Lalonde et Demers osent espérer que par leur attention à satisfaire les exigences du public, ils recevront leur part de patronage. Dans tous les cas, ils n'espéreraient rien pour le mériter.

20 février 1866. jno-139

ADRESSES

CHARLES MARCIL, AVOCAT, No. 17 COTE DE LA PLACE D'ARMES, 2/2

T. ET C. C. DE LORIMIER, AVOCATS, 41, Petite Rue St. Jacques, 41, MONTREAL.

T. C. DE LORIMIER. C. C. DE LORIMIER. 7 septembre. jno-305

DR. E. MATHIEU, DENTISTE, No. 192, Rue Notre-Dame, (En face du Palais de Justice) MONTREAL

12 mai. no-208

D. CARREAU, NOTAIRE PUBLIC, IBERVILLE, Iberville, 4 janvier 1866. 100

M. JULES HONE, PROFESSEUR DE VIOLON.

Elève de François Prume et Léonard, et élève de M. Fétis pour la composition, (harmonie, contrepoint et fugue) est prêt à recevoir des élèves pour ces deux branches de l'art musical.

No. 24—RUE BLEURY—No. 24, 7 mars. jno-152

DR. A. T. BROSEAU, No. 14, CARRE CHABOLLEZ, No. 14, RUE ST. JOSEPH.

Consultations à toute heure. 2 juin 1866. 3m-233

MADAME J. HONE, GAUFRAGE FRANÇAIS, 24 Rue Bleury, mai 2. jno-152